

Québec, le 12 juin 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 1^{er} mai dernier, le député de Montmorency déposait une pétition déposée à l'Assemblée nationale demandant que les résidents et résidentes, familles des résidents, employés et bénévoles du Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) Saint-Augustin aient accès à des médecins ainsi que des préposés, le plus tôt possible.

Je tiens à vous assurer que je suis très sensible à ces revendications et que je comprends les inquiétudes suscitées par la pénurie actuelle de médecins de famille et de préposés en CHSLD.

Dans la région de la Capitale-Nationale, nous travaillons conjointement avec le Département régional de médecine générale (DRMG) et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale afin de remédier à la situation. À cet égard, des solutions ont été mises en place afin d'inciter les médecins à s'installer dans les secteurs où les besoins sont les plus importants. De nombreux efforts sont déployés afin d'assurer la relève et régler le problème d'accessibilité aux services médicaux de proximité.

D'une part, les plans régionaux d'effectifs médicaux visent une meilleure répartition des médecins sur l'ensemble du territoire québécois. Pour l'exercice 2018, ce sont plus de 29 nouveaux médecins de famille qui ont été autorisés à exercer dans la région de la Capitale-Nationale.

D'autre part, des mesures particulières ont été mises de l'avant dans le but d'inciter les médecins à s'installer dans les milieux où les besoins sont les plus importants, notamment par la modulation des activités médicales particulières (AMP) qui ont été mises en place afin d'inciter les médecins à avoir une pratique mixte.

... 2

Toutefois, bien que la répartition des nouveaux effectifs médicaux est liée aux postes disponibles dans les établissements, elle demeure également liée au statut de travailleur autonome conféré au médecin ainsi qu'aux nombreuses opportunités qui s'offrent à lui en matière d'emploi dans un contexte de pénurie dans l'ensemble du Québec. Ainsi, les médecins demeurent libres de s'installer dans la localité de leur choix et, en aucun cas, je ne peux m'ingérer dans le choix du lieu de pratique du médecin.

Par ailleurs, afin de favoriser la prise en charge en CHSLD, une nouvelle lettre d'entente conclue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec est entrée en vigueur le 1^{er} avril dernier. La Lettre d'entente no 327 *concernant certaines modalités particulières applicables pour la prestation continue de services médicaux dans un établissement ayant la mission d'un CHSLD* permet de reconnaître à un médecin de famille le nombre de patients pris en charge dans un CHSLD et d'assurer un soutien médical 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, tous les jours de l'année. Par cette entente, j'envisage une augmentation de la prise en charge en CHSLD, notamment par les médecins, qui sont actifs au sein des groupes de médecine de famille.

En ce qui a trait aux mesures d'attraction et de rétention du personnel, plus particulièrement en CHSLD, des comités de travail sont actuellement en place afin de traiter ces enjeux. Ces travaux sont en collaboration avec les établissements, mais aussi avec les ministères partenaires afin de favoriser une meilleure adéquation formation/emploi. Plusieurs projets sont actuellement en cours, citons par exemple les projets de formation de préposés aux bénéficiaires en établissement (alternance travail-études) afin de pallier au besoin de ce titre d'emploi pour notre réseau et les projets-ratios avec les syndicats qui représentent les infirmières et infirmiers.

De plus, des rencontres annuelles avec les partenaires (syndicaux, ordres professionnels, ministère du travail, ministère de l'éducation et ministère de l'immigration) nous permettent d'échanger et d'identifier les actions communes favorisant l'attraction et la rétention du personnel.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 18-MS-04018